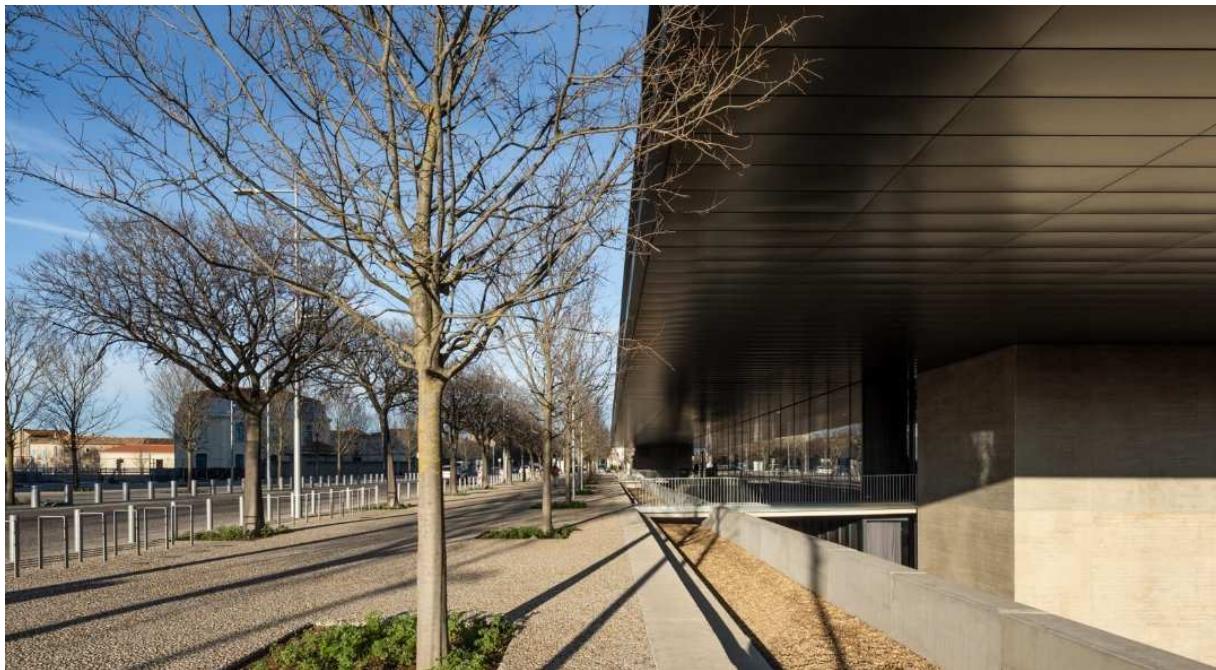


Le HCERES recommande au ministère de la Culture d'ouvrir une concertation sur le regroupement des écoles d'art

Le HCERES publie les premières évaluations intégrées portant sur 13 écoles d'art et de design, dans le cadre de la vague C, accompagnée d'une note de synthèse, le 18 avril 2023. Le Haut Conseil alerte sur la faible marge de manœuvre financière de ces établissements, n'excluant pas que cela entraîne "la fermeture de certaines formations". Il formule douze recommandations qui s'adressent aux écoles, mais aussi aux collectivités et au ministère de la Culture. Le HCERES suggère, entre autres propositions, une politique de regroupement des écoles d'art.



Parmi les 13 premières évaluations intégrées d'écoles d'art et de design publiées par le HCERES le 18 avril 2023 se trouve celle de l'École nationale supérieure de la photographie à Arles. Droits réservés - DR - ENSP Arles

Treize écoles d'art et de design ont été évaluées par le HCERES dans le cadre de la vague C. Il s'agit des premières "évaluations intégrées", fait valoir le Haut Conseil dans un communiqué de presse, le 18 avril 2023. Elles portent ainsi à la fois sur la recherche, l'innovation, la formation et la vie étudiante, comme s'y est engagé Thierry Coulhon, le président du HCERES ([lire sur AEF info](#)).

C'est aussi la première fois que le HCERES examine la "dimension institutionnelle" des écoles d'art et non plus les seules formations. La vague C a permis au HCERES de se pencher sur 13 établissements d'art et de design, dont trois nationales et dix EPCC. Ils "représentent ainsi 30 % des 45 écoles d'art et de design publiques sous tutelle du ministère de la Culture", souligne le Haut Conseil.

À ces rapports s'ajoute une [note de synthèse](#) sur les "forces et faiblesses" identifiées par le HCERES sur les thèmes suivants : "Pilotage, gouvernance et partenariats universitaires" ; "Formation et vie étudiante" ; "Recherche et adossement à la recherche". Le Haut Conseil entend ainsi "mieux éclairer les tutelles et les décideurs dans leurs missions". Il formule ainsi douze recommandations dont certaines s'adressent directement aux collectivités et au ministère de la Culture.

LES 13 ÉCOLES ÉVALUÉES EN VAGUE C

- École supérieure d'art d'[Avignon](#)
- École supérieure d'art et de design d'[Orléans](#)
- École nationale supérieure d'art et de design de [Nancy](#)
- École Média Art du Grand [Chalon](#)
- École nationale supérieure d'art de [Dijon](#)
- Haute école des arts du [Rhin](#)
- École supérieure d'art et de design de [Reims](#)
- École supérieure d'art de [Lorraine](#)
- École supérieure d'art et de design de [Toulon](#) Provence Méditerranée
- École nationale supérieure de la photographie à [Arles](#)
- École supérieure d'art d'[Aix-en-Provence](#) Félix Ciccolini
- École des beaux-arts de [Marseille](#)
- Institut supérieur des beaux-arts de [Besançon](#)

DES "BUDGETS SERRÉS"

Le HCERES alerte sur deux "points de vigilance majeurs" : "la prise en compte des investissements décidés ou à réaliser et les conséquences de l'inflation sur des budgets serrés". Si les "marges de manœuvre sont faibles" dans ces 13 écoles, le Haut Conseil n'observe toutefois pas d'"insuffisances notables". Il souligne le faible développement des ressources propres qui représentent "de 3 à 7 % des recettes totales", et induit une forte dépendance aux subventions.

Le HCERES déplore l'absence de "schéma pluriannuel" pour accompagner les investissements des écoles, alors que certaines sont

dotées de fonds de roulement "très importants". Le Haut Conseil y voit "un point de vigilance extrême pour l'État et les collectivités". Et de conclure : "Il ne peut être exclu que, conjugué aux effets de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, il entraîne la fermeture de certaines formations".

Pour ces raisons, le HCERES recommande à l'État et aux collectivités de "développer des outils communs et des formations pour les responsables d'EPCC : logiciels de gestion, de scolarité, de RH ; tableaux de bord d'indicateurs pertinents ; définition de politiques qualité ; méthodologie d'enquêtes d'insertion" et de "mener des audits réguliers des écoles, avec l'Igac, l'IGESR et les services des collectivités pour aider ces établissements à accroître leur degré de professionnalisation".

LIRE AUSSI

Minées par leurs problèmes budgétaires, les écoles d'art territoriales appellent l'État à réexaminer leur statut

UNE GOUVERNANCE À REVOIR

En matière de gouvernance, la note de synthèse pointe des "directions trop instables, qui diminuent la capacité à mettre en œuvre une stratégie cohérente". Elle observe sur la période étudiée (2016-2020) de nombreux changements de direction, qui occasionnent "d'importants changements de cap". En outre, "le poids important des élus a parfois conduit les écoles à engager, voire à privilégier des actions ne relevant pas à proprement parler de l'enseignement supérieur, quelle que soit leur légitimité : soutien aux pratiques amateurs, revitalisation d'un centre-ville ou d'un quartier périphérique". Par ailleurs, le HCERES déplore le manque de documents stratégiques d'orientation, entraînant ainsi des problèmes de "prévisibilité budgétaires".

Le HCERES juge aussi "inadaptées" aux établissements d'enseignement supérieur "les instances de dialogues et les outils mis à disposition par les collectivités". Il recommande donc à ces dernières de "veiller à la bonne articulation des pratiques de gestion des collectivités, y compris dans le domaine des ressources humaines, avec celles d'un établissement d'enseignement supérieur".

À propos du statut d'EPCC, le HCERES reconnaît qu'il est "souvent mis en cause", mais estime qu'il est "en réalité très souple et permet toutes les adaptations nécessaires, à cette réserve près qu'il est impossible de modifier la composition de leur CA, où les collectivités ont au moins la majorité, ce qui leur donne un poids qui peut être parfois disproportionné".

LIRE AUSSI

| Écoles d'art territoriales : le ministère de la Culture débloque 2 M€ mais ne volera pas au secours de l'Esad Valenciennes

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE À METTRE AU PREMIER PLAN

Par ailleurs, le Haut Conseil estime que "l'objectif d'insertion professionnelle n'est pas suffisamment placé au premier plan". Il reproche aux écoles leur "manque de suivi" des diplômés et l'insuffisante professionnalisation en cours de formation. À en croire le HCERES c'est "le défi principal qui se pose aux écoles d'art, plus que celui de la recherche". Le Haut Conseil estime aussi que les écoles manquent de reconnaissance à l'international, et les invite à mettre en avant leurs "pépites", plutôt que d'opter pour une "communication généraliste" à l'international.

S'agissant de la carte des formations, celle-ci "n'a pas trouvé un équilibre entre maillage territorial et efficience", constate le HCERES. Cette situation "participe au manque de visibilité des écoles, à leur déficit de moyens", analyse-t-il. Le Haut Conseil défend donc une politique de "regroupements géographiques et thématiques", afin de donner une "taille opérationnelle et une visibilité internationale" aux écoles d'art. Il appelle le ministère de la Culture à organiser une concertation en ce sens, avec les collectivités et les écoles territoriales.

RECHERCHE : DIFFICULTÉ D'EN DÉFINIR LES CONTENUS

Enfin, le HCERES qualifie de "disparate" la qualité de la recherche en écoles d'arts, avec certains bien insérées dans le monde académique quand d'autre peine à développer cette activité. Le Haut Conseil constate une confusion sur les types de recherche menés (recherche-crédation, recherche académique, ateliers pédagogiques etc.) Il est nécessaire de "s'entendre sur ce qui peut être considéré comme une recherche en art au sens scientifique", estime le HCERES, qui suggère de se baser sur la définition proposée par le *Arts and Humanity Research Council* au Royaume-Uni (1). Le problème du statut des professeurs d'enseignement artistique, et de la place qu'il ne fait pas à la recherche, est également soulevé par le HCERES qui appelle le ministère et les directeurs d'école d'art à se mettre d'accord sur "un cadre commun en matière de développement de la recherche, comprenant le sujet des décharges".

LES DOUZE RECOMMANDATIONS DU HCERES

- Recommandation 1 (État et collectivités). Développer des outils communs et des formations pour les responsables d'EPCC : logiciels de gestion, de scolarité, de RH ; tableaux de bord d'indicateurs pertinents ; définition de politiques qualité ; méthodologie d'enquêtes d'insertion. Mener des audits réguliers des écoles, avec l'Igac, l'IGESR et les services des collectivités pour aider ces établissements à accroître leur degré de professionnalisation.
- Recommandation 2 (collectivités). Prêter attention à une composition équilibrée des CA (avec des représentants des enseignants, des élèves, des acteurs économiques et culturels du territoire).
- Recommandation 3 (État et collectivités). Assurer une meilleure visibilité aux écoles grâce à la signature plus systématique de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
- Recommandation 4 (collectivités). Veiller à la bonne articulation des pratiques de gestion des collectivités, y compris dans le domaine des ressources humaines, avec celles d'un établissement d'enseignement supérieur.
- Recommandation 5 (écoles). Préférer aux conventions cadres trop générales des engagements du partenaire universitaire plus ciblés et plus précis.
- Recommandation 6 (écoles). Chercher à acquérir collectivement une conscience claire des compétences que les écoles d'art permettent aux étudiants de développer et qui seraient transférables dans des domaines apparemment éloignés du monde de l'art ; identifier à cette fin les leviers pour mettre en œuvre une approche par compétences et les partenariats devant être mis en place ; Accompagner les étudiants dans toutes les dimensions de la professionnalisation des métiers artistiques : CV, lettre de motivation, négociation sur les droits d'auteur, etc. ; Augmenter la durée du stage professionnel, en général trop court (15 jours).
- Recommandation 7 (écoles). Créer une communication externe ciblée en direction des étudiants internationaux, qui mette en valeur des points forts de différenciation, comme la pédagogie, la richesse de certains ateliers ou des axes de recherche originaux.
1 72
- Recommandation 8 (ministère de la Culture). Engager une concertation avec les collectivités et les écoles d'art nationales et territoriales en vue d'opérer des regroupements géographiques et thématiques leur apportant une taille opérationnelle et une visibilité internationale.
- Recommandation 9 (écoles). Poursuivre les efforts d'intégration de la vie étudiante des écoles d'art dans les campus universitaires afin de remédier à un isolement parfois mal ressenti par les étudiants de ces écoles.
- Recommandation 10 (écoles et ministères chargés de la Culture et de l'Enseignement supérieur). S'attacher à la définition claire des recherches conduites dans les écoles d'art et à l'objectivation des méthodes employées pour les réaliser.

- Recommandation 11 (écoles et ministères chargés de la Culture et de l'Enseignement supérieur). Définir un cadre pour les doctorats en art par la pratique adaptée au contexte de la production artistique, en s'inspirant du modèle des universités britanniques ou canadiennes.
- Recommandation 12 (ministère de la Culture et directeurs d'école). Fixer un cadre commun en matière de développement de la recherche, comprenant le sujet des décharges.